

Adresse de la société populaire de Grenoble (Isère) qui exprime son indignation contre le gouvernement anglais et félicite la Convention pour son décret sur les prisonniers anglais et hanovriens, lors de la séance du 11 thermidor an II (29 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Grenoble (Isère) qui exprime son indignation contre le gouvernement anglais et félicite la Convention pour son décret sur les prisonniers anglais et hanovriens, lors de la séance du 11 thermidor an II (29 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 622-623;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24654_t1_0622_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

8

La société populaire de Cahors, département du Lot, annonce que cette commune étant menacée de disette, les autorités constituées en firent part aux communes voisines, qui y amenèrent aussitôt l'abondance.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Les membres du c. de corresp. de la sté popul. et montagnarde de la comm. de cahors au Présid. de la Conv.; Cahors, 29 Mess. II] (2).

Président.

Les traits de patriotisme, de bienfaisance, de fraternité qui caractérisent un peuple libre sont faits pour mériter les regards de ses représentants : ils sourient au récit des belles actions dont les Loix qui tracent [un mot oublié] ont développé les germes. La commune de Cahors étoit menacée de la disette; Les corps constitués firent part de leurs allarmes aux habitants des communes du District, et l'abondance fut établie.

L'énergie républicaine est incalculable; nous devons à nos frères des campagnes de marquer notre reconnaissance, notre admiration, aux Représentants de la nation, c'est le dire à la France entière. La Vertu doit être propagée, célébrée, autant que le vice est poursuivi. C'est dans cette vue que la société populaire et montagnarde a délibéré de faire parvenir à la Convention copie de l'adresse à nos concitoyens du District...

Comme vous tous, Représentants, comme nous, ils suivent le char brûlant de la Révolution et sont à la hauteur du temps et des circonstances. il n'y a plus qu'un cri de : Vive la République. s. et f.

DURAND, MARTIN, GOMBAULT, BERTON, FOURNIER (secrét.)

Concitoyens,

Vos frères de Cahors ont été réduits pendant longtemps à la sobriété la plus rigoureuse; vous le savés, la privation ne leur a rien coûté, puisqu'il a fallu partager leur pain avec nos frères d'armes et avec ceux des départemens voisins. à la nouvelle du succès de nos armées, nos concitoyens ont oublié souvent qu'ils avaient faim.

il n'y a pas eu un moment de découragement; l'espérance prochaine d'une récolte abondante, l'entrée heureuse du convoi à Brest, les rayons du Soleil devenus ardents, ont fait envisager la main puissante qui veille sur le sort des français ! Cepend[an]t le cri du besoin menaçait de se faire entendre dans cette commune; les corps administratifs vous ont fait connoître la cause de leurs alarmes à ce sujet, par des commissaires envoyés vers vous; La confiance la plus fraternelle a dirigé ces démarches; l'amitié la plus franche a dicté vos réponses.

Les différentes communes du District se sont disputées de se surpasser en générosité, en énergie,

(1) P.V., XLII, 248.

(2) C 314, pl. 1257, p. 24.

nous le savons par le rapport des Commissaires qui nous en ont rendu un témoignage authentique.

plusieurs des communes se sont privées du nécessaire pour le partager avec leurs frères de Cahors; quelques-unes ont couru à la faux, et ont devancé le moment de la moisson, afin de hâter celui du secours; d'autres ont appris à suppléer la chaleur trop lente du soleil; dans chaque canton, dans chaque commune le sentiment a fait naître l'industrie; partout le généreux dévouement a surpassé les attentes de vos frères de Cahors; ils n'en ont point été surpris; ils savent bien que vous n'êtes pas républicains à demi. vous nous avés arraché au sentiment du besoin pressant; vous avés mérité notre reconnaissance; nous vous devons de le dire à la France entière. ah ! chers concitoyens, venés dans notre commune, vous y trouverés l'assistance fraternelle relative à vos besoins; vous y trouverés des frères, des amis disposés à tous les sacrifices pour vous, pour tous les vrais républicains.

La Société populaire de cette commune a arrêté par acclamation de mettre sous les yeux de la Convention nationale ces traits de bienfaisance, de fraternité qui vous ont animés à La nouvelle de nos besoins. La Convention verra que le peuple dont elle a consolidé la Liberté et créé la morale, est digne du bonheur qu'elle lui prépare. les nations apprendront ce que peut un peuple de frères, et elles jugeront les français républicains.

Toute la France va bénir la Loi qui pourvoit à l'existence de nos amées et à l'approvisionnement de l'intérieur. Vous donnerés le grand exemple de l'empressement, après celui que vous venés de donner à cette commune; vous ne pouvés que bien mériter de la patrie.

C'est à vous, chers concitoyens, à vous méfier des scélérats qui chercheraient à vous alarmer au sujet du recensement exigé par la Loi la plus salubre; ils seraient nos ennemis les plus cruels. La Convention nationale a en main le sort de la France qu'elle a sauvée; elle doit connoître les ressources, les besoins de la République, nous lui devons toute notre confiance. à Cahors le 20 Mess. II.

Les membres composant le Comité de Correspondance et La Société populaire et montagnarde de Cahors

DURAND, MARTIN, GOMBAULT, BERTON, FOURNIER (secrét.) (1).

9

La société populaire de Grenoble, département de l'Isère, exprime son indignation contre le gouvernement anglais, et félicite la Convention du décret qui défend de faire des prisonniers anglais et hanovriens.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) C 314, pl. 1257, p. 25. (Adresse des citoyens sans-culottes de Cahors composant la Société populaire et Montagnarde de cette commune, à leurs frères du District. Cahors 29 Mess. II).

(2) P.V., XLII, 248. Bⁿ, 12 therm.; M.U., XLII, 219; J.S. Culottes, n° 532.

[*La Sté Popul. de Grenoble à la Conv.; Grenoble, 14 Mess. II*] (1).

Citoyens Représentans,

Si la tribune populaire nationale retentit journellement du bruit de nos victoires, elle voit éclore aussi les plus solides projets d'en assurer le cours.

La Nation anglaise, corrompue par son gouvernement machiavélique, ne nous fait depuis longtems qu'une guerre de séditions et de perfidie, et toute l'énergie républicaine est entièrement nécessaire pour reconquérir d'un côté nos forteresses vendues et déjouer d'un autre les complots les plus astucieusement ourdis. Cette Nation, naguères si fière de la supériorité de sa sagesse, dont elle avoit une conscience trop exagérée, est aujourd'hui plongée dans l'avilissement; et bientôt le plus honteux esclavage va flétrir le peuple qui avoit acheté sa liberté par 60 ans de guerres civiles.

Il n'est pas étonnant que des hommes abrutis par un long esclavage se laissent conduire machinalement au meurtre et au carnage, contre une nation qui sent le prix de sa liberté, et qui a juré de mourir pour la conquérir et la défendre; mais qu'un peuple qui se dit libre, veuille anéantir celui qui veut le devenir; C'est là le comble du délire; il ne peut donc y avoir qu'un combat à mort contre de tels forcenés; aussi avés-vous sagement décrété qu'il ne seroit fait aucun prisonnier sur cette nation dégradée, et sur tout ce qui appartient à son gouvernement; et c'est à ce décret que nous nous empressons d'applaudir, Citoyens Représentans; nous craignons peu les représailles, parce qu'un peuple qui chérit sa liberté sera toujours supérieur en bravoure et en intrépidité à celui qui a la bassesse de se laisser ravir la sienne.

s. et f., Vive la republique, Vive La Convention.

Les membres du C. de Correspondance
CHAURIOUT (*présid.*), B. ROYER, DELILLE

10

La société populaire de Commercy, département de la Meuse, fait part à la Convention nationale qu'elle vient de donner à la patrie un cavalier jacobin, armé et équipé, et la félicite sur le succès de nos armées.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La Sté montagnarde de Commercy à la Conv.; Commercy, 20 mess. II*] (3).

Représentans du Peuple,

Le Cavalier jacobin, que nous avons équipé et que le 14^e Régiment de Dragons vient d'incorporer dans son sein, paroîtra devant l'ennemi sous d'heureux auspices. votre sagesse prépare le triomphe des armées, avant que de mettre en action l'héroïsme des soldats, et les victoires éclatantes et successives que nous célébrons, cimentent la République et sont

de puissans motifs d'émulation pour ceux qui font leur entrée dans la carrière de la gloire. s. f.

D. MARTIN (*présid.*), DENIS (*v. secrét.*) [et une signature (du secrétaire) illisible].

[*Attestation du 22 mess. II du 14^e rég^t de Dragons en dépôt à Pont-à-Mousson*]

Nous, officiers chargés de l'administration du dépôt du 14^e Régiment de Dragons, certifions que la société populaire-montagnarde de la commune de Commercy, a monté et équipé en tous points, le citoyen Claude Chartreux, âgé de 17 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, natif de Commercy, district du dit lieu, département de la meuse, en qualité de Cavalier Jacobin et qu'il a été incorporé au corps ce jourd'hui, compagnie de Perrin, sur l'envoi qui nous en a été fait par ladite société, nous donnant par là un gage assuré de son estime.

WARLER, sous-[lieutenant], DAREXIS, sous-[lieutenant] GARNOURLD, LE WARLER, cap[itaine] (1).

11

Un membre annonce ensuite qu'un grand nombre de sections et sociétés populaires demandent leur admission. La société de Montagne-du-bon-air (a), les sections des Lombards (b), des Invalides (c), de la Halle-aubled (d), des Tuileries (e), de Marat (f), de l'Indivisibilité (g), des Gravilliers (h), de la Fraternité (i), du Contrat-Social (j), de Bon-Conseil (k), du Panthéon (l), de la Réunion (m), des Arcis (n), des Champs-Elysées (o), du fauxbourg Montmartre (p), sont successivement admises. Elles félicitent toutes la Convention de l'énergie qu'elle a montré, en terrassant les conspirateurs atroces qui avoient osé outrager la liberté et méditer la ruine de la patrie. Le tyran et ses complices sont abattus, disent ces sections et sociétés; restez à votre poste, le peuple en masse vous y invite.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

a

[*La Sté popul. de Montagne-du-Bon-Air à la Conv., s.d.*] (3)

Représentans du peuple,

La Société populaire de Montagne-du-Bon-Air, ci-devant St-Germain-en-Laye, a vu l'attitude imposante qu'a tenue la Convention Nationale au milieu des nouvelles trames ourdies contre la Liberté, et elle vient, en son nom, et au nom des autorités constituées du district, de la commune et du comité

(1) P.c.c. à Commercy, le 1^{er} therm. II, TEILLIEN (*présid.*), DENIS (*v. secrét.*).

(2) P.V., XLII, 249. Mention dans *Mon.*, XXI, 354 et 356; *Débats*, n° 678, 210 et 217; *J. Mont.*, n° 94, 773 et 776; *J. Sablier*, n° 1467; *J. Paris*, n° 576 et 577.

(3) C 314, pl. 1257, p. 48.

(1) C 314, pl. 1257, p. 26. Voir *Arch. parl.*, t. XCI, séance du 7 prair., n° 43.

(2) P.V., XLII, 249.

(3) C 314, pl. 1257, p. 27 et 28.